

ANNEE 2023

SEANCE PUBLIQUE  
DU 26 JUIN 2023

Délibération n°

2023066

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18  
Pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 21

Vote : 21  
Pour : 21  
Abstention : 0  
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie REcart, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Laure TREMOUILLE ; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE

**OJ n° 17 : Décision modificative n°1 du budget annexe  
du centre de loisirs**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

M. le Maire adjoint explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative au sein du budget annexe 2023 du centre de loisirs afin de pouvoir intégrer des charges de gestion courante en section de fonctionnement au compte 65888.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ Dépenses de fonctionnement :

chapitre	Article	Libellé	Montant proposé
012	6478	Autres charges sociales diverses	- 5,00€
011	65888	Autres charges diverses de gestion courante	+ 5,00 €
<b>TOTAL D.M Dépenses de fonctionnement</b>			<b>0,00 €</b>

**Point Budget :**

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
012	329 000,00 €	- 5,00 €	<b>328 995,00 €</b>
65	0 €	+ 5,00 €	<b>5,00 €</b>

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2023 du budget général, les transferts de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement, dans le sens des dépenses;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

**APRES** avoir entendu les explications données,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE :**

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

